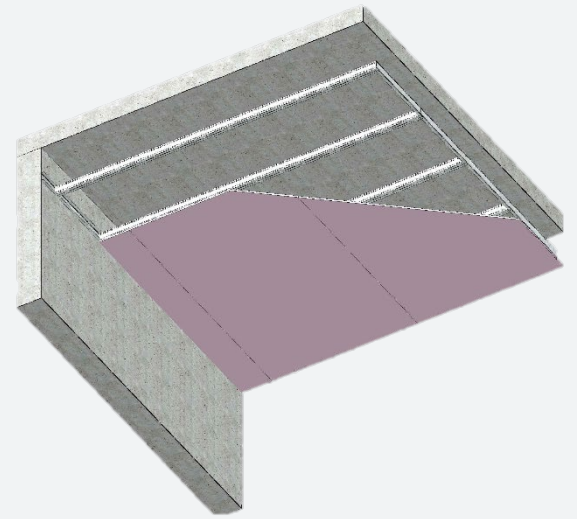


PLAFOND KNAUF MÉTAL SUR MONTANTS SOUS DALLE BÉTON AUTOPORTANTE KNAUF 1KF15



DESCRIPTION DU SYSTEME

Plafond constitué d'une ossature métallique de type montants autoportants recevant une plaque de plâtre KF15, monté sous plancher particulier type dalle béton autoportante.

Le système est composé de :

- 1 x KNAUF KF15 de la gamme Knauf Feu
- Montants autoportants doubles : M48/35 ou M48/50 ou M62/35 ou M70/35 ou M90/35 ou M100/35 ou M125/50 ou M150/50
- Rail : R48 ou R62 ou R70 ou R90 ou R100 ou R125/40 ou R150/40
- Isolant en laine de verre
- Vis TTPC 35 mm

DOMAINE D'EMPLOI

Les plafonds KNAUF METAL avec montants autoportants sous dalle béton autoportante sont destinés à la réalisation d'ouvrages en :

- Neuf ou réhabilitation

Locaux intérieurs classés EA – EB – EB+ p – EB+ c

Ce domaine d'emploi est valide pour les ouvrages suivants :

- Les bâtiments d'habitation de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} famille sous combles privatif.
- Les bâtiments d'habitation de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} famille sous combles communicants.
- Les ERP de catégorie 1,2,3,4 et 5 en rez-de-chaussée hors locaux à risques importants.
- Les ERP de catégorie 1,2,3,4 et 5 pour les niveaux au-dessus du rez-de-chaussée et inférieurs à 8m hors locaux à risques importants.
- Les ERP de catégorie 2,3,4,5 pour les niveaux entre 8 et 28m hors locaux à risques importants.
- Les bâtiments soumis au code du travail.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Mise en œuvre conformément à :

- NF DTU 25.41

Justificatif de résistance au feu :

- PV EFR-23-001384-B

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Éléments constitutifs du système	
Parements	KNAUF KF15
Nombre de peau	1
Ossature	MONTANTS
Poids max. sans LV [kg/m ²]	15,1
Résistance au feu	
Classement de résistance au feu	REI60

Dimensionnement avec montants autoportants sans surcharge					
Ossatures	Rails	Portée (m)	Charge dans un rail (daN/ml)	Portée (m)	Charge dans un rail (daN/ml)
Entraxe maximale montants autoportants	-	400	400	600	600
Montants doubles M48/35	R48	2,55	40	2,30	40
Montants doubles M48/50	R48	2,70	45	2,45	40
Montants doubles M62/35	R62	2,95	50	2,65	45
Montants doubles M70/35	R70	3,15	55	2,85	50
Montants doubles M90/35	R90	3,65	60	3,30	55
Montants doubles M100/35	R100	3,85	65	3,50	60
Montants doubles M125/50	R125/40	4,75	80	4,30	70
Montants doubles M150/50	R150/40	5,10	85	4,60	80
Lame d'air mini. [mm]	Hauteur du profilé				
Laine de verre (LV) [mm]	Sans LV ou 100 à 400				
Isolant Thermasoft@natura [mm]	-				
Pose trappe de visite	Non				

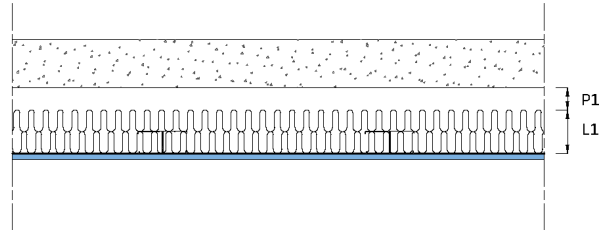
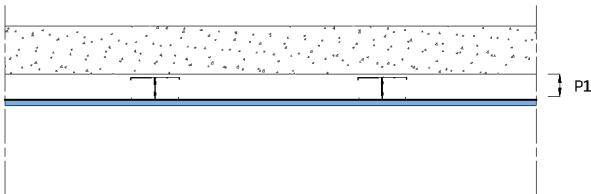
Dimensionnement avec montants autoportants et avec plafond acoustique (max. 10kg/m ² repris par les montants)					
Ossatures	Rails	Portée (m)	Charge dans un rail (daN/ml)	Portée (m)	Charge dans un rail (daN/ml)
Entraxe maximale montants autoportants	-	400	400	600	600
Montants doubles M48/35	R48	2,35	50	2,10	45
Montants doubles M48/50	R48	2,50	55	2,25	50
Montants doubles M62/35	R62	2,75	60	2,45	55
Montants doubles M70/35	R70	2,95	65	2,65	60
Montants doubles M90/35	R90	3,40	75	3,05	70
Montants doubles M100/35	R100	3,60	80	3,25	70
Montants doubles M125/50	R125/40	4,40	95	4,00	90
Montants doubles M150/50	R150/40	4,75	105	4,30	95
Lame d'air mini. [mm] [P1]	Hauteur du profilé				
Laine de verre (LV) [mm] [L1]	Sans LV ou 100 à 400				
Isolant Thermasoft@natura [mm]	-				
Pose trappe de visite	Non				

PLAFOND NON DÉMONTABLE

PLAFOND KNAUF METAL AVEC MONTANTS SOUS DALLE BÉTON AUTOPORTANTE
KNAUF 1KF15

KNAUF

Plaques	1 ^{ère} plaque
Entraxe vissage sur montants Autoportants [mm]	150
Dispositions particulières de mise en oeuvre	
Performance Feu :	Se reporter systématiquement au PV Feu pour vérifier les dispositions d'application. Les tableaux de performance de ce document sont une synthèse des principales dispositions figurant dans le document justificatif.
Performance Acoustique :	Non
Autre :	Non



KNAUF

Zone d'Activités - Rue
Principale 68600
WOLFGANTZEN
www.knauf.com

SUPPORT TECHNIQUE
Tél: 0 809 404068
STK@knauf.com

D152.fr_PKM.fr_PLAFOND-SOUS-DALLE-BÉTON-AUTOPORTANTE-
REI60.fr_MONTANTS_1KF15/2025-12

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont à données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.